

C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 04 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre novembre à dix heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame BOUCHARD René, Président en exercice.

Nombre d'administrateur en exercice : 13

Présents :10

Votants : 11

Absents : 2

Procurations : 1

PRESENTS : BOUCHARD René - PELISSIER Sylvie - CAUVY Brigitte – GOEMANS Claudine -MEISSEL Yolande – PETITBOIS Pascale - COUTIN Denis - LE BIHAN Monique –SOURIAU Danielle (**arrivée 10 h 11**) - LACOMME Nicole (**arrivée 10 h 18**)

MEMBRES REPRESENTES : AVINENS Marie-Christine à COUTIN Denis

ABSENTS : LOMBARD Solange - MIFSUD Jacqueline

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUNIAS Christelle

La séance est ouverte à 10 H 06 minutes.



1. INSTALLATION NOUVEAU MEMBRE ELU :

Au vu de la démission de Madame BESSI Marie-Christiane en date du 30 août 2024 du Conseil Municipal et de facto du Conseil d'Administration du CCAS.

Il convient d'installer un nouvel administrateur élu pour la remplacer.

Lorsqu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suivait sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du CCAS par le conseil municipal.

Par suite de la ré élection des membres du CCAS par la délibération portant le n°62/2023 du 14 juin 2023, Madame Pascale PETITBOIS est suivante de liste.

M. le Président souhaite une bonne installation à Madame Pascale PETITBOIS au sein du conseil d'administration et la remercie de son implication.

Le Conseil d'Administration prend acte de l'installation de Madame Pascale PETITBOIS en qualité d'administrateur et la déclarer installée dans ses fonctions.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AOUT 2024 (DELIBERATION 10/2024)

M. le Président demande aux administrateurs s'ils ont des observations concernant le compte-rendu du conseil d'administration du 20 mars 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité (à l'exception de Madame PETITBOIS Pascale puisqu'elle n'était pas présente à cette séance):

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 26 août 2024.

D'autoriser Monsieur Le Président du Centre Communal d'Action Sociale à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

3. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1 (DELIBERATION 11/2024) (10 H 11 : arrivée de Madame SOURIAU Danielle)

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bagnols-en-Forêt distribue à l'occasion des fêtes de fin d'année des colis de Noël aux seniors et des bons alimentaires pour les personnes dans le besoin.



Le montant total des colis de Noël et des bons alimentaires ayant été arrêté et dépassant le budget prévu initialement, il convient d'alimenter le chapitre 011 pour pallier cette augmentation.

De plus, il convient d'augmenter le chapitre 012, qui concerne la mise à disposition d'un agent au CCAS à hauteur de 20 %, à la suite de la revalorisation du salaire en cours d'année dû notamment à la nomination de l'agent au grade de Rédacteur à la suite de la réussite d'un concours.

Il est proposé au conseil d'administration de procéder au vote d'une décision modificative afin d'ajouter les crédits correspondants aux chapitres 011 et 012 et de diminuer au chapitre 65 sur les comptes ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-823 : Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8211 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	510.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	510.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85133 : Secours d'urgence	510.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85134 : Aides	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 310.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 310.00 €	3 310.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la décision modificative du budget du CCAS n°01**
- **D'autoriser Monsieur Le Président du Centre Communal d'Action Sociale à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.**



4. ACCEPTATION DE DONS AU PROFIT DU CCAS (DELIBERATION 12/2024)

À la suite du don de l'association « le P'tit Rien Bagnolais », à notre CCAS d'un montant de 2000 Euros, il convient de délibérer au sein de ce conseil afin que la décision provisoire portant le N° 06 / 2024 en date du 30 août 2024 soit entérinée définitivement et que soit affectée cette somme sur le budget du CCAS

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir procéder à l'acceptation définitive du don susmentionné.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette délibération.

5. POINT ATTRIBUTION BONS ALIMENTAIRES :

Madame BOUNIAS présente le récapitulatif des bons alimentaires octroyés depuis notre dernier conseil d'administration en date du 26 août 2024.

Trois bons ont été alloués d'un montant respectif de 50€.

Le montant global de l'ensemble des bons alimentaires est, à ce jour, de 600 €.

QUESTIONS DIVERSES

10 H 18 : arrivée de Madame LACOMME Nicole

- **Organisation journée de distribution colis :**

Madame BOUNIAS précise aux membres du Conseil d'Administration que la chapelle Sainte-Anne sera, cette année encore, le point de distribution des colis.

L'ensemble des membres proposent de se relayer tout au long de la journée du 10 décembre 2024 pour assurer la distribution des colis de 9 h à 17 h. M. BOUCHARD et Mme PELISSIER se chargeront dans le même temps de la distribution des colis au sein



des bénéficiaires se trouvant en EHPAD et des distributions à domicile pour ceux dans l'incapacité de se déplacer.

- **Point lettre de demande de pièces justificatives dossiers demandeurs :**

Quelques précisions sont apportées au modèle de courrier que Madame BOUNIAS a établi.

A la suite de ces rajustements, la correspondance sera envoyée à toutes les familles nécessiteuses courant 2025 bénéficiant de bons alimentaires de Noël.

- **Point ateliers seniors 2025 :**

Trois ateliers sont mis en place pour l'année 2025, à savoir :

- Danse adaptée en 10 séances d'1h30 pour le 1er trimestre 2025
- Un atelier marche active en 4 séances de 2h pour avril 2025 sur la commune de Bagnols en forêt.
- Un atelier numérique en mai – juin 2025 sur le thème « comment utiliser son smartphone »

Madame BOUNIAS précise qu'il ne sera pas possible de faire appel aux prestataires habituels dans le cadre de l'atelier « équilibre » et « marche à thème », en effet, victime de leur succès, ils n'étaient pas en mesure de pouvoir desservir les cours en adéquation avec la disponibilité des salles communales.

Un autre prestataire a été proposé par l'A.S.E.P. T PACA (Association Santé Education Prévention des Territoires) avec lequel s'établiront les ateliers « danse adaptée et marche active » en équivalence avec ce qui était proposé auparavant.

L'atelier numérique prendra la forme d'un apprentissage sur smartphone. Les membres du Conseil d'Administration suggèrent que soit abordé le problème de la cybercriminalité. Il leur ait assuré que cette problématique sera abordée durant les cours dispensés.



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

- **Point conseillère itinérante France Services :**

Madame BOUNIAS informe les membres du Conseil d'Administration du CCAS de l'intervention à partir du 25 novembre 2024 de 14 h à 15 h 30 d'une conseillère itinérante « France SERVICES », Madame FERNANDEZ aura vocation à aider les administrés Bagnolais dans leurs démarches. De plus, elle souhaite mettre en place des ateliers numériques et autres avec le concours de la médiathèque de Bagnols en Forêt le restant de cet après-midi dédié.

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour à 10 : 55 minutes.

NOTA : Le présent document a pour objet d'établir un compte-rendu permettant de conserver les principaux faits et un résumé des décisions des séances du conseil d'administration du CCAS. Il est rédigé par le ou la secrétaire de séance nommée par le Président conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est approuvé par les administrateurs lors de la séance du conseil d'administration qui suit. Toute personne qui souhaiterait obtenir communication de l'intégralité du texte d'une délibération votée lors d'un conseil d'administration est invitée à contacter le CCAS.

✉ : C.C.A.S - 1 Place de l'Hôtel de Ville- 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr